

FMPS-i

l'UNSA condamné

à payer

3 000 euros

à la

FMPS

Ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Bobigny du 22 novembre 2018

C'est l'une des raisons pour laquelle la FMPS a volontairement quitté l'UNSA par décision du Bureau fédéral du 22 janvier 2019.

Tout le monde comprend que la FMPS ne pouvait pas rester membre d'un syndicat condamné par la justice.

Pour en savoir plus à propos de cette

CONDAMNATION DE L'UNSA

contactez le 06 26 16 33 28

Service juridique : 09 81 94 43 91

Erik : 06 26 16 33 28

David : 06 62 90 87 28